



Solidarité avec Alex : Présumé coupable !

Suspendu de son travail avant son jugement, pour avoir soutenu la Palestine !

Une fois de plus, la machine répressive de l'État français se met en route pour empêcher la juste protestation contre la guerre coloniale¹ et génocidaire menée en Palestine contre son peuple. L'objectif est de faire taire ceux qui s'y opposent en imposant un discours qui soutient la colonisation¹ et dénie aux colonisés le droit de se battre. De militants de la CGT comme notre camarade Jean-Paul Delescaut condamné pour le soutien de la CGT du Nord à la Palestine, à Jean-Michel Aphantie, journaliste, qui a osé dénoncer les atrocités barbares de la colonisation française en Algérie², interdit d'antenne par son employeur RTL, la liste est longue des atteintes aux libertés. Les dirigeants de la France impérialiste ne nous feront pas taire. Nous sommes du côté de la vérité et du droit et nous continuerons de le dire et de soutenir la lutte de libération nationale du Peuple palestinien.

Le mercredi 5 mars, nous avons appris avec consternation l'arrestation d'un militant pro-palestinien lyonnais. Arrêté le mardi 4 mars par la police judiciaire dès sa sortie d'avion à Paris, comme s'il était un grand criminel. Il a ensuite été 48h en détention avant de passer en comparution immédiate. Ayant demandé le renvoi de son audience, il sera jugé le 15 mai, jusqu'à cette date son droit démocratique à manifester lui a été retiré. Cette arrestation fait suite à une prise de parole lors de la manifestation nationale du 8 février 2025 exigeant la libération du plus vieux prisonnier politique d'Europe : Georges Ibrahim Abdallah, enfermé depuis plus de 40 ans alors même qu'il est libérable depuis 1999. La préfecture de Paris et même le préfet de Paris en personne ont annoncé qu'ils ne laisseraient rien passer sur des propos « *à ses yeux constitutifs de l'infraction d'apologie du terrorisme* ».

Comme si cela ne suffisait, nous venons d'apprendre la suspension, pour une durée de 4 mois, d'Alex de son poste dans la fonction publique. Ceci alors même qu'il n'a pas encore été entendu par la justice et qu'il n'est donc pas encore jugé. C'est un viol flagrant de la présomption d'innocence et une tentative de mise au pas de toute forme de contestation. Rappelons qu'Alex est dans cette situation pour avoir exprimé avec force ses convictions politiques nous sommes donc bien loin d'actes criminels. L'État a donc transmis l'information aux services académiques qui ont pris la décision politique de suspendre le militant. L'État viole ouvertement la base de sa justice dont la présomption d'innocence est un pilier. Nous assistons depuis des années au retour *des lettres de cachet* et *au bon plaisir du Roi*. La justice n'étant plus là que pour légitimer la toute puissance du pouvoir exécutif. C'est une véritable négation de *l'esprit des Lumières*, et de l'héritage révolutionnaire bourgeois dont la « République » se réclame elle-même.

Mais de quel « terrorisme » parle-t-on ? Affirmer qu'un peuple colonisé est en droit de se défendre contre une puissance occupante, et ce par tous les moyens nécessaires, peut-il être considéré comme « terroriste » ? De ce point de vue, c'est donc le Droit International qui en fait l'apologie : comme énoncé dans la résolution 37/43 de l'Assemblée générale des Nations unies en 1982³, le peuple palestinien dispose d'un « *droit inaliénable* », comme tous les peuples « *soumis à une domination étrangère et coloniale* » à « *l'autodétermination* » et à user pour y parvenir de « *tous les moyens à leur disposition, y compris la lutte armée* ». Les Droits Humains sont inaliénables et la lutte du peuple palestinien pour rester sur sa terre est juste, légale et légitime ! Nous dénonçons cette grave attaque contre les droits démocratiques élémentaires et dénonçons l'instrumentalisation et la répression démesurée mise en place. Souvenons-nous qu'il n'y a pas si longtemps les « terroristes » étaient les Résistants qui luttaient contre l'occupation nazie et le régime fasciste de Vichy qui légalement les poursuivaient, les déportaient, les exécutaient. Sommes-nous en train de vivre un basculement de « la République » à « L'État français » ?

Nous ne sommes pas dupes : le seul objectif de cette nouvelle arrestation et de la répression mise en œuvre est de museler toute parole de contestation ou de révolte face au sort insupportable fait à la population palestinienne !

Alex n'est pas le seul, les exemples sont légions, 1000 syndicalistes ont été inquiétés judiciairement pendant la Bataille des retraites et plus de 800 militants pro-palestiniens ont connu le même sort.

Nous réaffirmons que nous ne cesserons jamais d'exprimer haut et fort notre défense inébranlable du peuple palestinien et notre exigence déterminée que Georges Abdallah, enfin, soit libéré ! De même nous défendrons bec et ongles notre droit inaliénable à la liberté d'expression et de manifestation.

Nous appelons à défendre les libertés démocratiques et à ne pas laisser cette dérive autoritaire devenir la norme.

Alex doit être réintégré dans son travail, la présomption d'innocence respectée et les poursuites contre lui immédiatement levées !

1 Jacques Pous, Palestine (1917-1949) Figures d'un colonialisme de remplacement, Éd. L'Harmattan, 2023

2 <https://www.sitecommunistes.org/index.php/france/politique/3262-trop-ca-suffit>

3 <https://documents.un.org/doc/resolution/gen/nr0/427/75/pdf/nr042775.pdf>